



Arrêté n° 12-2022-05-13-00004 du 13 MAI 2022

Objet : Elections législatives des 12 et 19 juin 2022 – composition de la commission de propagande

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code électoral,

Vu la loi n°2010 – 165 du 23 février 2010 ratifiant l'ordonnance n°2009-935 du 9 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés ;

Vu le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

Vu l'ordonnance n° 2022/143 du 12 mai 2022 du Premier Président près la Cour d'Appel de Montpellier ;

Vu les désignations effectuées dans les conditions fixées par l'article R32 du code électoral ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron,

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Une commission de propagande est instituée dans le département de l'Aveyron en vue de l'élection de trois députés les 12 et 19 juin 2022.

En application de l'article R31 du code électoral, cette commission est compétente pour les 3 circonscriptions législatives du département délimitées par l'article L125 du code électoral.

Article 2 : La commission de propagande est composée comme suit :

⇒ **Président** :

- **titulaire** : **Madame Geneviève BOUSSAGUET-ORSERO**, vice-présidente au tribunal judiciaire de Rodez
- **suppléant** : **Monsieur Christophe THOUY**, juge au tribunal judiciaire de Rodez

⇒ Membre représentant le Préfet :

- **titulaire** : **Madame Catherine REGY**, cheffe du pôle Structures territoriales et Élections à la Préfecture
- **suppléante** : **Madame Nicole GINISTY**, cheffe du service de la Légalité à la Préfecture

⇒ Membre représentant l'opérateur chargé de l'envoi du matériel électoral :

- **titulaire**: **Monsieur Fabien CAUCHOIS**, responsable d'exploitation et du service aux clients – Branche services -courriers- colis établissement Villefranche de Rouergue Quercy de La Poste
- **suppléante** : **Madame Magali ESPINASSE**, responsable d'équipe - Branche services-courriers-colis, établissement d'Onet le Château pays ruthénois de La Poste.

⇒ Secrétaire :

- **Madame Magalie CAUSSE**, pôle Structures territoriales et Élections à la Préfecture.

Article 3 : La commission est chargée de :

- contrôler la conformité aux dispositions du code électoral des circulaires et bulletins de vote : les circulaires et bulletins de vote dont le format, le libellé ou l'impression ne répondent pas aux prescriptions légales ou réglementaires ne seront pas acceptés et ne seront pas envoyés par la commission ;
- adresser au plus tard le mercredi 8 juin 2022 pour le 1^{er} tour de scrutin et le jeudi 16 juin 2022 pour le second tour de scrutin, une circulaire et un bulletin de vote de chaque candidat à tous les électeurs de la circonscription dans laquelle ils se présentent ;
- envoyer à chaque mairie de chaque circonscription législative, les bulletins de vote de chaque candidat en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits.

Article 4 : Les candidats ou leurs mandataires dûment désignés peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

Article 5 : La commission siègera à la Préfecture de l'Aveyron – site Foch- 12000 Rodez. **Elle sera installée le mercredi 25 mai 2022 à 14 heures.**

Les livraisons de la propagande par les candidats et les opérations de mise sous plis étant effectuées au complexe sportif des Sources – 21 rue de l'Eucalyptus – Le Bouldou à Druelle-Balsac, la commission pourra se déplacer sur site afin d'assurer une surveillance effective des opérations.

Dès l'enregistrement de leur candidature, et avant impression, les candidats sont invités à soumettre leurs projets de documents, à la commission :

- en remettant un exemplaire papier de leur bulletin de vote et de leur circulaire (profession de foi) en version commune et en version facile à lire et à comprendre ;
- en adressant par courriel ces documents (bulletin de vote, circulaire en version commune et en version facile à lire et à comprendre) au secrétariat de la commission à l'adresse suivante : pref-elections@aveyron.gouv.fr.

Ces documents seront examinés par la commission le mercredi 25 mai 2022. La version numérique des circulaires (professions de foi) sera également validée à cette occasion.

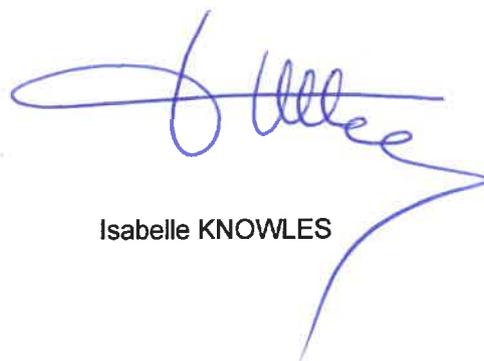
En cas de second tour et de modification de maquettes de leur propagande, les candidats pourront solliciter la commission pour validation avant leur duplication et leur remise à la commission. Le cas échéant, leur examen sera effectué juste à l'issue de la clôture du dépôt des candidatures du second tour soit le mardi 14 juin 2022 à 18 heures 30.

Article 6 : La Secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ainsi que le Président de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron et sera accessible sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le

13 MAI 2022

Pour la Préfète et par délégation,
La secrétaire générale,



Isabelle KNOWLES